



Paris, vendredi 13 juin 2014.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Débat au Conseil Régional d'Île de France pour simplifier l'attribution de ses aides : quelques propositions du CAC

A l'occasion de la séance plénière du conseil régional d'Île de France des 19 et 20 juin, un rapport sur la simplification des procédures d'aides aux associations sera présenté. Le groupe Europe Écologie-les Verts, qui travaille déjà sur ce sujet avec les acteurs associatifs, y déposera plusieurs amendements en lien notamment avec les propositions faites par le Collectif des Associations Citoyennes (CAC). Cette initiative est à saluer car elle peut présenter un caractère pilote pour d'autres collectivités, en effet, les problèmes posés par l'alourdissement des procédures sont cités par les petites et moyennes associations comme l'une des 3 causes principales de leurs difficultés, avec le recul des financements publics et la progression des appels d'offres.

Afin de contribuer à ce débat, le CAC a recueilli un certain nombre de témoignages de la part des associations franciliennes, afin d'élaborer des propositions. Plusieurs réponses ont souligné la **diversité et la pertinence des subventions** mises en place par la Région, ainsi que la **qualité du dialogue avec les services** chargés de l'instruction des dossiers. Les difficultés résident bien davantage dans les **règles d'instruction des dossiers**, de versement des subventions attribuées et d'évaluation. Leur complexité rend inaccessible les aides de la Région à certaines associations qui ne disposent pas des moyens administratifs nécessaires, stérilise une part croissante de l'activité associative dans le travail de bureau et entraîne un gaspillage de moyens publics.

C'est pourquoi **un certain nombre de propositions ont été formulées** pour renforcer les relations partenariales entre les associations et la région Île-de-France, modifier son règlement budgétaire et financier et créer un contexte de dialogue et d'engagements réciproques. **On peut consulter les propositions détaillées en cliquant [ICI](#).**

Ces propositions pourront également contribuer au travail de la [mission confiée](#) à M. Yves Blein, député du Rhône, par Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre chargé de la vie associative, afin « *d'alléger les contraintes administratives et bureaucratiques et permettre aux responsables associatifs de se concentrer sur le cœur de leur mission* ».

Le CAC espère vivement que ces ouvertures, en soi extrêmement positives, ne débouchent pas seulement sur des mesures cosmétiques mais affermissent le retour à une véritable [confiance entre l'État, les collectivités et les associations](#), comme le font par ailleurs [les chartes d'engagements réciproques](#).

Collectif des Associations Citoyennes

Chez Peuple et Culture : 108 rue Saint-Maur 75011 Paris

Contact presse : Isabelle Boyer - 07 70 98 78 56 - contact@associations-citoyennes.net

www.associations-citoyennes.net et www.nondisparitionassociations.net